

**Nombre de membres
en exercice: 7**

Séance du 16 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2019, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI

Présents : 7

Sont présents: Christian TOMI, Michèle BRAL, Eric MORI, Claude POISMANS, Patrick REAL, Jean-Luc MORI, Daniel BLAZEJEWSKI

Votants: 7

Représentés: NEANT

Absents: NEANT

Secrétaire de séance: Michèle BRAL

Fenêtres église paroissiale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un soucis de protection de l'intérieur de l'église paroissiale, notamment ses murs et tableaux, il serait opportun de procéder au changement des fenêtres en état de vétusté avancé de ce bâtiment communal à caractère religieux.

Considérant cela, il apparaît nécessaire d'effectuer ces travaux de manière urgente.

Il propose d'adopter l'opération sur l'estimation de l'**Entreprise Lauzes et Toitures**, représentant un coût de **5 665 € HT** de dépense subventionnable, soit **6 231,50 € TTC** et d'appliquer le plan de financement suivant :

	Taux	Montants €
CDC - DOTATION QUINQUENNALE	80 %	4 532
Commune	20 %	1 133
	TOTAL	5 665

A cette fin, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, porte aux voix et à la majorité, **décide** :

- **de faire** effectuer les travaux de changement des fenêtres de l'église paroissiale,
- **de baser** le plan de financement sur l'estimation comme détaillé supra,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2019 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0

Rénovation du bâtiment communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un soucis de maintien en bon état de la bâtisse communale accueillant les locaux de la mairie et au premier étage un appartement communal occupé, il serait opportun de procéder à la rénovation du toit maintenant vétuste et comportant de nombreuses infiltrations d'eau en divers endroits.

De plus, le fait que le toit du bâtiment n'ai pas de gouttières entraîne des dégradations et des infiltrations dans les murs du bâtiment.

En outre, il précise qu'afin d'améliorer les conditions de travail au sein de la mairie et les conditions d'habitation de l'appartement communal et les conditions climatiques de plus en plus difficiles, l'installation d'une climatisation réversible serait aussi opportune.

Considérant cela, il apparaît nécessaire d'effectuer ces travaux de manière urgente.

Il propose d'adopter l'opération sur l'estimation d'un coût global de **100 200 € HT**, soit **105 443 € TTC**.

Le maire propose d'appliquer le plan de financement suivant :

	Taux	Montants €
CDC - FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	80 %	80 160
Commune	20 %	20 040
	TOTAL	100 200

A cette fin, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, porte aux voix et à la majorité, **décide** :

- **de faire** effectuer les travaux liés au bâtiment communal,
- **de baser** le plan de financement sur l'estimation détaillée supra,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2019 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0

Le Maire
TOMI Christian



COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

Compte rendu de la séance ordinaire

du mardi 16 juillet 2019 à 18 h 00

Présents : TOMI Christian, BRAL Michèle, MORI Eric, POISMANS Claude, REAL Patrick, MORI Jean-Luc, BLAZEJEWSKI Daniel - **Absents :** NEANT - **Représentés :** NEANT
Secrétaire(s) de la séance: Michèle BRAL

Ordre du jour :

- Fenêtre église paroissiale,
- Rénovation bâtiment communal,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

Fenêtres église paroissiale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un soucis de protection de l'intérieur de l'église paroissiale, notamment ses murs et tableaux, il serait opportun de procéder au changement des fenêtres en état de vétusté avancé de ce bâtiment communal à caractère religieux.

Considérant cela, il apparaît nécessaire d'effectuer ces travaux de manière urgente.

Il propose d'adopter l'opération sur l'estimation de l'**Entreprise Lauzes et Toitures**, représentant un coût de **5 665 € HT** de dépense subventionnable, soit **6 231,50 € TTC** et d'appliquer le plan de financement suivant :

	Taux	Montants €
CDC - DOTATION QUINQUENNALE	80 %	4 532
Commune	20 %	1 133
	TOTAL	5 665

A cette fin, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, porte aux voix et à la majorité, **décide :**

- **de faire** effectuer les travaux de changement des fenêtres de l'église paroissiale,
- **de baser** le plan de financement sur l'estimation comme détaillé supra,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2019 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0

Rénovation du bâtiment communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un soucis de maintien en bon état de la bâtisse communale accueillant les locaux de la mairie et au premier étage un appartement communal occupé, il serait opportun de procéder à la rénovation du toit maintenant vétuste et comportant de nombreuses infiltrations d'eau en divers endroits. De plus, le fait que le toit du bâtiment n'ai pas de gouttières entraîne des dégradations et des infiltrations dans les murs du bâtiment.

En outre, il précise qu'afin d'améliorer les conditions de travail au sein de la mairie et les conditions d'habitation de l'appartement communal et les conditions climatiques de plus en plus difficiles, l'installation d'une climatisation réversible serait aussi opportune.

Considérant cela, il apparaît nécessaire d'effectuer ces travaux de manière urgente.

Il propose d'adopter l'opération sur l'estimation d'un coût global de **100 200 € HT**, soit **105 443 € TTC**.

Le maire propose d'appliquer le plan de financement suivant :

	Taux	Montants €
CDC - FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	80 %	80 160
Commune	20 %	20 040
	TOTAL	100 200

A cette fin, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, porte aux voix et à la majorité, **décide** :

- **de faire** effectuer les travaux liés au bâtiment communal,
- **de baser** le plan de financement sur l'estimation détaillée supra,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2019 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0

Le Maire
TOMI Christian

